



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation : 08 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Quorum : 8
Nombre de conseillers présents : 14

L'an deux mille vingt-six le quinze septembre 20 heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alain DURIS

Étaient présents : M. Alain DURIS, Maire, M. Bruno GRANCOING, Mme Sandrine COULON, M. Éric BOULESTEIX, Mme Aurélie GAUMER, Adjoint, Mme Mariel HARTWICH, M. Yann RUFFEL, Mme Jéssica GATTE, M. Thomas PEYRAUD, ~~Mme Odile NICOLARDOT~~, Mme Sabrina FREDON, M. Arnaud CHESSERON, Mme-Michèle COSSU, Mme Sylvie GERMOND, M. Julien GUYOT Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir : Mme Odile NICOLARDOT donne pouvoir à Mme Aurélie GAUMER

Secrétaire de séance : Mme Jessica GATTE

Objet de la délibération : **RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE SUR UNE PÉRIODE DE 10 MOIS**

Numéro de la délibération : 045 2026

Vu Le Code général des collectivités territoriales

Vu Le Code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-23 1°

Vu Le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant La nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin temporaire d'activité à savoir : *pour effectuer des missions de surveillance auprès des élèves, ainsi que des missions de nettoyage des locaux.*

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil Municipal de créer, à compter du 28 août 2026, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 28/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour la période scolaire **2026-2027**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité

- **D'autoriser** le recrutement d'un agent contractuel au grade d'adjoint technique pour une période de 10 mois, allant du **28 août 2026 au 05 juillet 2027 inclus**.
- **La** rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.



- **La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 64131 du budget primitif 2026.**

Résultat du vote : Unanimité :

Le secrétaire de séance,

Mme Jessica GATTE

Le président de séance,

Mr Alain DURIS



Acte rendu exécutoire après transmission en
préfecture et publication le 16/09/2026

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,